

Archives de la rubrique Actualités presse
Sous-rubrique - Vu dans la presse
De janvier 2005 à juin 2005

SOMMAIRE

Janvier 2005 – page une à quatre

- Sondage, 95 % des vendéens ne souhaitent pas d'incinérateurs ! (28/01/2005)
- L'Avis du CPP sur les incinérateurs de déchets ménagers (27/01/2005)
- Le compostage des déchets fermentescibles, une solution d'avenir ! (communiqué de Notre Planète Info - source CEMAGREF le 25/01/2005)
- Réchauffement climatique : un rapport britannique et américain sonnent l'alerte ! (dépêche AFP du 24/01/2004)
- Analyses de sang près de l'incinérateur à Lunel-Viel (dépêche AP - 17/01/2005)
- Etude nationale sur l'impact des incinérateurs (dépêche AFP 17/01/2005)

Février 2005 – page cinq

- Le ministre de l'écologie et du développement durable, Serge Lepeltier, s'attaque aux sacs de caisse ! (11/02/2005)

Mars 2005 – page six

- Après les OGM, les aliments irradiés menacent notre santé ! (3 mars 2005)

Avril 2005 – page sept

- Les Européens souhaitent que l'environnement compte dans les décisions politiques ! (29 avril 2005)
- Manifestation d'agriculteurs bio à Quimper (27 avril 2005)

Mai 2005 – page huit à neuf

- Grosbreuil démissions et apaisement (31/05/2005)
- Le Sénat adopte le projet d'orientation sur l'énergie, l'éolien de nouveau en course mais le nucléaire aussi... (4 mai 2005)
- Affaire de l'incinérateur de Gilly sur Isère : Dominique Perben refuse de commenter le dessaisissement du juge d'instruction (4 mai 2005)

Juin 2005 – page dix à onze

- OGM, essais, destructions et referendum (18 juin 2005)
- Procès en référé de l'opérateur Orange face aux 42 dossiers d'habitants de Crest soutenus par l'association ASL (Sauvons Léon - 15 juin 2005)

Janvier 2005

Sondage d'opinion IFOP rendu public par le Conseil général de la Vendée le 28/01/2005, 95% des vendéens contre l'incinérateur !

Selon un sondage IFOP effectué entre le 7 et 10 décembre 2004 auprès de 1004 personnes représentatives de la population vendéenne :

- 85% des vendéens estiment qu'après la réduction des déchets à la source, le meilleur traitement est le recyclage maximal.
- 75 % pensent que l'utilisation d'un incinérateur comme mode de traitement des déchets représente un risque pour la santé.
- 95% sont prêts à faire des efforts personnels pour éviter le recours à l'incinérateur.
- 90 % sont favorables à la construction d'une recyclerie dans leur commune ou à proximité.
- 86 % sont favorables au projet d'une taxation des ordures ménagères au poids ramassé (principe pollueur/payeur).

Résultats également publiés dans le journal Ouest-France du 29-30 janvier 2005 en page Vendée.

L'Avis du CPP sur les incinérateurs de déchets ménagers

Jeudi 27 janvier 2005, sur invitation du Professeur Alain GRIMFELD Président du Comité de la Prévention et de la Précaution (CPP), la presse a eu connaissance de l'avis du CPP sur les incinérateurs d'ordures ménagères. A l'issue de leur réflexion, aucun nouveau positionnement « révolutionnaire » n'est ressorti de leur réflexion, les membres du CPP recommandent que la question de l'incinération des ordures ménagères en France soit analysée et replacée dans le cadre d'une politique globale de gestion des déchets. Selon eux, cette politique devrait s'articuler autour des axes suivants :

- la prévention,
- le renforcement de la réglementation et du contrôle de la conduite des installations (ce que préconise déjà les directives européennes et qui a du mal à être mis en place),
- le développement de la recherche,
- la surveillance environnementale et des populations,
- l'optimisation des filières de traitement,
- une politique participative ambitieuse d'information et de sensibilisation du public et des acteurs afin de favoriser leur implication dans les processus décisionnels.

L'urgence d'une politique de réduction des déchets à la source

Le chapitre recommandation de la synthèse de leur réflexion reprend les points fondamentaux développé dans la politique du ZERO Déchet , ainsi il est dit :

« Il est absolument nécessaire que soit mis en place, sans retard, une politique ambitieuse destinée à stopper l'augmentation du volume de déchets, lequel ne cesse de croître à un rythme soutenu depuis 30 ans. Une information et sensibilisation forte du public et la mise en place de mécanismes d'incitation vis à vis des différents acteurs de la vie économique (notamment les producteurs d'emballage, distributeurs de prospectus.) sont, à cet égard et dans un premier temps, indispensables et urgents. ».

Rejoignant les opinions de nombreuses associations de terrain, le CNIID ou Décentralisations et Initiatives locales, le CPP réaffirme l'absolu nécessité de mettre en place en France une véritable politique de réduction des déchets à la source. Il insiste également sur la nécessité du tri et l'usage de produits recyclés et recyclables :

« Le CPP recommande que des mécanismes d'incitation soient mis en oeuvre énergiquement afin d'éliminer le plus possible les polluants à la source et de favoriser la production d'emballages faits à partir de produits biodégradables issus de la biomasse. Cette action de prévention devrait être mise en oeuvre à deux niveaux :

- 1) lors de la conception de nouveaux matériaux, il faut faire en sorte que les problématiques de recyclage ou de destruction soient intégrées afin de limiter les émissions de polluants toxiques.
- 2) lors de la collecte des ordures ménagères, il faut favoriser le tri sélectif et le recyclage afin d'éviter au maximum la contamination des flux par des substances dangereuses ou susceptibles de le devenir lors des process de traitement des déchets. »

ARCHIVES SITE INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée)
<http://www.feve-vendee.org>

Bien que la réflexion n'annonce pas de mesure plus sévère ou révolutionnaire à l'égard des incinérateurs de déchets, comme un moratoire sur leur construction, elle vient réaffirmer des points de prévention et de contrôle au sujet de leurs émissions polluantes. Espérons que cet avis soit mieux suivi que les précédentes lois et directives européennes qui ont bien du mal à être appliquées en France. Quand aux effets nocifs sur la santé le CPP ne "se mouille pas", n'infirmant, ni ne confirmant le risque.

Communiqué rédigé à partir du communiqué officiel du ministère de l'écologie et du développement durable et du rapport du CPP (disponible en PDF sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/>)

Le compostage des déchets fermentescibles, une solution d'avenir !

Le 25/01/2005 à la rubrique actualité, le site Notre Planète Info (www.notre-planete.info) a publié un communiqué du CEMAGREF intitulé « le compostage : l'avenir pour le traitement des déchets ». Confirmant l'appréciation positive de la fédération éco-citoyenne de Vendée sur ce mode de traitement, le CEMAGREF (qui est un institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) présente les avantages du compostage :

« La France produit annuellement près de 600 millions de tonnes de déchets dont plus de 400 sont des déchets organiques (.). Ce procédé s'adapte au volume à traiter. Il permet en effet de traiter des volumes très importants ou plus faibles en mettant en oeuvre une technologie plus ou moins avancée. »

Face à une demande croissante de ce mode de traitement, le CEMAGREF s'est lancée dans une série d'études visant à améliorer les techniques de traitements des déchets organiques par compostage. Par exemple, un outil respirométrique est en cours de développement au Cemagref à Rennes. Il permet de mesurer la consommation d'oxygène associée à la biodégradation d'un substrat organique.

Source : www.notre-planete.info
Informations CEMAGREF : <http://www.cemagref.fr/>

Réchauffement climatique : Un rapport britannique et américain sonne l'alerte !

Selon une dépêche AFP de Londres du 24 janvier 2005, un rapport rédigé par des centres de réflexion britannique et américain (l'Institute for Public Policy Research britannique (institut de recherche sur les politiques publiques), le Centre for American Progress et l'Australia Institute) publié dans l'Independent, le point de non-retour dans le réchauffement planétaire peut-être atteint dans 10 ans. Ce point est fixé à 2 degrés au dessus de la température moyenne de la planète en 1750, soit avant la révolution industrielle. La température moyenne mondiale a augmenté de 0,8 degrés depuis. Les conséquences seront selon « l'Independent » :

- sécheresses majeures,
- pénuries d'eau,
- recrudescence des maladies,
- disparition des forêts,
- difficultés dans l'agriculture,
- montée du niveau des mers.

"Il y a une bombe à retardement écologique devant nous", a dit à l'Independent Stephen Byers, ancien ministre des Transports, qui a co-présidé le groupe en charge de la rédaction de ce rapport avec la sénatrice américaine Olympia Snowe. Ce rapport appelle les pays du G8 à se mettre d'accord pour qu'un quart de leur électricité provienne de sources d'énergies renouvelables d'ici 2025.

ARCHIVES SITE INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée)
<http://www.feve-vendee.org>

La directive européenne 2001/77/ce relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité définit les sources d'énergies renouvelables (les incinérateurs de déchets ménagers n'en font pas partie) :

Article 2 - définitions

" Aux fins de la présente directive, on entend par:

a) «sources d'énergie renouvelables»: les sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz);"

Analyses de sang près de l'incinérateur de Lunel-Viel

Selon une dépêche de l'AP parue le 17 janvier 2005, l'association des médecins indépendants pour l'environnement et la santé publique (Amies, qui regroupe une soixantaine de médecins), basée à Lunel (Hérault), procédera le jeudi 20 janvier à des prélèvements sanguins sur deux volontaires vivant depuis plus de 6 ans à proximité de l'incinérateur de Lunel-Viel. En 2002, l'Amies avait réalisé des tests de dosage de dioxines dans le lait maternel, les poissons du canal de Lunel et le fromage de brebis d'un troupeau proche. Les résultats montraient un taux de 20 picogrammes de dioxine par gramme de matières grasses, soit un taux supérieur à la moyenne française qui est de 16.

Lancement d'une étude sur l'impact de la dioxine près de 8 incinérateurs

Mardi 18 janvier 2005 - Une dépêche de l'AFP nous a appris qu'une étude sur l'impact de la dioxine autour de 8 incinérateurs de déchets allait être lancée à partir de mars, menée conjointement par l'INVS (l'institut de veille sanitaire) et l'AFSSA (l'agence française de sécurité sanitaire des aliments).

Février 2005

Le ministre de l'écologie et du développement durable Serge Lepeltier s'attaque aux sacs de caisse !

Selon une dépêche de l'agence Associated Press parue le 11/02/2005, le ministre de l'écologie et du développement durable Serge Lepeltier est l'initiateur d'un groupe de travail et réflexion sur les sacs de caisse, une source de déchets importante.

Le groupe est chargé de diagnostiquer la situation, de définir les objectifs de réduction de la production de déchets et de faire des propositions pour atteindre ses objectifs. Ce groupe réunit des élus, des producteurs de différents types de sacs de caisse, des distributeurs, des représentants du monde associatif, experts et représentants des ministères concernés.

Les sacs de caisse constituent un des chantiers importants du plan national de la prévention de la production de déchets qui a été présenté le 11 février 2004. Pour le ministre, agir sur la production des sacs de caisse est comme l'autocollant STOP PUB un moyen concret d'action et de prévention de la production de déchets. Arriver à réduire les quantités de déchets produites est le principal enjeu des dix prochaines années en matière de gestion de déchets selon les dires du ministre. Pour Monsieur Lepeltier, le geste de prévention doit devenir aussi naturel que le geste de tri.

Communiqué Associated Press 11/02/2005

Mars 2005

Selon une dépêche AFP du 3 mars 2005

Après les OGM, les aliments irradiés menacent notre santé !

Vous ne le savez peut-être pas mais il existe une méthode "pas très réjouissante" pour améliorer la conservation et/ou de détruire les insectes, parasites et microbes de nos aliments par irradiation grâce un accélérateur de particules ou le rayonnement ionisant du cobalt 60, parfois du césium 137 (procédé issu de la technologie nucléaire). L'irradiation provoque également : la destruction (en proportion variable selon la dose et la radiorésistance des molécules, d'acides aminés et de vitamines, mais aussi de tous les micro-organismes contenus dans la nourriture hors tous ne sont pas nuisibles, et des mutations notamment chez les bactéries ou les insectes les plus pathogènes qui sont généralement les plus résistants au traitement (avec création possible de lignées plus résistantes). L'irradiation à forte dose détruit les bactéries mais elle n'a pas d'incidence sur les toxines qu'ont produites ces bactéries. Or, bien souvent, ce sont les toxines, et non les bactéries, qui sont responsables des intoxications alimentaires.

Les associations de consommateurs, écologistes et anti-nucléaires mobilisées

Face à la menace que représente ce procédé une dizaine d'associations de consommateurs, d'écologistes et d'anti-nucléaires veulent interdire l'irradiation des aliments, face à la généralisation de ce procédé. "En France, plus de 5.000 tonnes d'aliments irradiés sont produits chaque année, à l'insu d'une grande majorité des consommateurs", explique jeudi dans un communiqué le Réseau Sortir du Nucléaire. Le réseau anti-nucléaire, la Confédération Paysanne, les Amis de la Terre, Attac, les associations Léo Lagrange, notamment, ont organisées des manifestations samedi 5 mars devant six des sept installations françaises utilisant ce procédé à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), Pouzauges (Vendée), Dagneux (Ain), Marseille, Chaumesnil (Aube), Berric (Morbihan) et Orsay (Essonne).

Selon **Sortir du Nucléaire**, le procédé présente "une menace pour la santé" (perte de nutriments et de vitamines, augmentation des risques de cancer, de malformations et de carences nutritionnelles) et l'environnement (multiplication des risques liés au transport et à l'utilisation de substances hautement radioactives dans les sites d'irradiation des aliments) et un procédé qui "encourage la détérioration des conditions d'hygiène en amont de la chaîne". "Des aliments produits et transformés selon des normes sanitaires rigoureuses n'ont pas besoin d'être irradiés", explique le réseau.

Radura - Logo des aliments irradiés

Ne vous fiez pas à sa couleur verte et son graphisme d'inspiration végétal, il n'a rien d'écologique !



Informations complémentaires, pétitions :

<http://www.sortirdunucleaire.org/>

<http://www.criirad.com/>

Avril 2005

Selon une dépêche de l'agence AP (Bruxelles) du vendredi 29 avril 2005

Les Européens souhaitent que l'environnement compte dans les décisions politiques !

D'après ce sondage publié par la commission européenne, 85% des européens souhaiteraient que les décideurs politiques jugent l'environnement aussi important que l'économie et le social. Pour 88% des européens, les problèmes environnementaux devraient ainsi être pris en compte dans les décisions concernant d'autres sujets comme justement l'économie et l'emploi.

Confirmation de tendance

L'environnement un sujet aussi important que l'économie ou le social...

Cette enquête confirme les résultats d'un autre sondage réalisé en février dernier, dans lequel 63% des personnes interrogées estimaient que la protection de l'environnement était plus importante que la compétitivité économique. Le sondage, appelé Eurobaromètre, a été réalisé du 27 octobre au 29 novembre sur un échantillon d'environ 1.000 personnes dans chaque Etat membre

Le 27 avril 2005 source site : <http://www.breizhoo.fr/>

Manifestation d'agriculteurs bio à Quimper

150 professionnels ont manifestés contre les freins à l'agriculture biologique.

Le 27 avril, 150 agriculteurs bio se sont retrouvés devant la préfecture de Quimper. Leur principale revendication, l'agriculture biologique ne bénéficie pas des mêmes aides que les exploitations conventionnelles.

Cette discrimination a pour conséquence de réduire la production française de produits agricoles biologiques et de mener à une importation de ces produits. Les producteurs regrettent aussi que leur rôle au profit de l'écologie ne soit pas mieux reconnu. La manifestation était organisée par le groupement des agri-biologistes du Finistère. Créé en 1980, ce groupe réunit des agrobiologistes du Finistère autour notamment d'actions en faveur de la défense du Bio, une veille réglementaire, des visites d'informations gratuites auprès des agriculteurs qui en font la demande... etc

Mai 2005

Le 4 mai 2004 source dépêche AP et informations du CNIID

Affaire de l'incinérateur de Gilly sur Isère : Dominique Perben refuse de commenter le dessaisissement du juge d'instruction

Rappel des faits :

En 2001, l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Gilly sur Isère, qui traitait 27500 tonnes de déchets par an a été fermée sur ordre du préfet de Savoie, Paul Girod de Langlade, suite à des analyses révélant un taux de dioxines anormalement élevé dans le lait. Cet incinérateur a rejeté jusqu'à 12.850 fois la norme légale de dioxines ou 700 fois la norme européenne admise. Des bêtes ont dû être abattues. Les récoltes de foin ont été jugées impropres à l'affouragement, les concentrations de dioxine dans le lait dépassant de cinq à dix fois les normes françaises.

Madame Hélène LASTERA, doyen des juges d'instruction d'Albertville, en charge du dossier de la pollution de l'usine d'incinération de Gilly sur Isère s'est vu dessaisir du procès par Le procureur d'Albertville au profit d'une juridiction spécialisée à Marseille, sous prétexte de manque de moyens. En réalité, la juridiction spécialisée est inexistante et le juge ne se plaint pas de manquer de moyens pour mener les enquêtes. La compétence, elle l'a acquise à Albertville et elle n'existe nulle part ailleurs actuellement. Cette instruction est menée depuis trois ans et devait aboutir prochainement. La population et les associations qui se sont battues pour révéler ce scandale, voient-là une manœuvre pour tenter d'étouffer l'affaire en la délocalisant. (source lettre d'information du CNIID).

Le silence de Dominique Perben

Selon une dépêche de l'AP du mercredi 4 mai 2005, Le ministre de la Justice Dominique Perben a refusé de commenter le refus de la juge d'instruction de se dessaisir du dossier de la pollution à la dioxine. Cinq personnes, dont le maire UMP d'Albertville, Albert Gibello, sont mises en examen pour "mise en danger de la vie d'autrui".

Source dépêche AFP du mercredi 4 mai 2005

Le Sénat adopte le projet d'orientation sur l'énergie, l'éolien de nouveau en course mais le nucléaire aussi...

Mercredi Le Sénat a adopté en deuxième lecture le projet de loi d'orientation sur l'énergie. Il a notamment profondément remanié l'architecture et supprimé la disposition qui avait suscité une vive réprobation de la part des écologistes et des professionnels de l'éolien. Une commission mixte paritaire composée des 14 députés et sénateurs sera constituée pour harmoniser les versions du Sénat et de l'Assemblée nationale. Rebaptisée "loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique" pour le conformer à une jurisprudence récente du Conseil constitutionnel, le texte a pour objectif de garantir l'indépendance énergétique de la France, promouvoir les énergies renouvelables (solaire, éolienne.) et renforcer la lutte contre l'effet de serre.

Le projet de centrale nucléaire type EPR toujours en course

Mais malheureusement dans ce cadre est maintenu la construction, "dans la prochaine programmation pluriannuelle des investissements", d'un "réacteur nucléaire démonstrateur de conception la plus récente", qui devrait s'appuyer sur la technologie de l'eau pressurisée (EPR), une forme de production énergie hautement contestée et contestable, dont la gestion des déchets hautement polluants pose de sérieux problèmes.

Le Sénat sauve l'énergie éolienne face à l'Assemblée

Cependant, le Sénat a aboli à l'unanimité le projet de l'Assemblée, qui soucieuse d'éviter un "mitage" du territoire national par la multiplication des petites installations éoliennes, avait porté de 12 à 20 MW le seuil fixé aux parcs éoliens pour pouvoir bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de leur production électrique. Le Sénat a décidé de laisser aux communes l'entière liberté de fixer des planchers ou des plafonds de puissance. Tous les groupes ont considéré que la rédaction adoptée par les députés, revenant à interdire à l'avenir les petits projets locaux qui sont aujourd'hui majoritaires, risquaient de donner un sérieux coup d'arrêt au développement de l'énergie éolienne.

Grosbreuil démissions et apaisement

Source : article Ouest-France du 31 mai 2005 de Marylise Kerjouan

Après des mois de tensions, qui ont fait suite à l'affaire du projet d'incinérateur de déchets ménagers, on pouvait lire dans le Oues-France Vendée du 31/05/2005 l'annonce d'un apaisement. En effet, le maire de Grosbreuil Marc Guibert et ses adjoints (Bernard Egron, Michel Chaillou, Daniel Vigneron et Jacqueline Martineau) ont officiellement annoncé leurs démissions du conseil municipal. L'annonce est tombée le jour prévu de la ré-élection d'un nouveau maire, le 30/05/2005.

Cette démission devrait selon les espoirs des conseillers municipaux d'opposition (à l'incinérateur projet soutenu par l'ancien maire) apporté l'apaisement tant attendu à Grosbreuil. En effet, au cours des 18 derniers mois, des tensions paralysantes et des conflits ouverts au sein du conseil en avaient perturbés le bon fonctionnement et par voie de conséquence la vie de la commune.

Cependant, cette démission attendue surprend un peu, car le maire et ses adjoints avaient signifié à la sous-préfète le 19 mai leurs volontés de démissionner de leurs postes, mais pas du conseil. Souhaitons à la commune de Grosbreuil un nouveau départ, avec une équipe apaisée pour un avenir constructif.

Juin 2005

Crest (Drôme), 6 juillet 2005 procès en référé de l'opérateur Orange face aux 42 dossiers de riverains soutenus par l'association "Sauvons Léon"

Sources : Le Dauphiné Libéré du 5 et du 15 juin 2005 et le site de l'association "Sauvons Léon"

Les antennes de téléphonie mobile et leurs conséquences sanitaires

Le 6 juillet 2005 aura lieu un procès marquant, mené dans le cadre de l'action de l'association "Sauvons Léon" (<http://www.sauvonsleon.fr>) face à l'opérateur de téléphonie mobile Orange. En effet, 42 dossiers de riverains des antennes de téléphonie mobile Orange implantée à Crest sont à l'origine de cette procédure. Ils invoquent notamment le principe de précaution de la charte de l'environnement de la Constitution française voté début 2005.

Le démantèlement pur et simple de ces antennes est demandé par les riverains, les habitants du quartier du Bourg de Crest. Ces antennes sont entrées en fonctionnement depuis le 12 avril dernier. Malgré le POS en vigueur, 3 puis santes antennes relais d'une Macro-Station de téléphonie mobile ont été installées en plein centre-ville, et d'une hauteur plus basse que les immeubles environnants. Des infractions et procédés illégaux ont été relevés et parfois aussi constatés sous contrôle d'huissier (notamment lors du montage des antennes) par l'association "Sauvons Léon", qui s'inquiète de ces dérives et des impacts sanitaires du rayonnement des antennes sur les riverains.



Site de l'association "Sauvons Léon" :
<http://www.sauvonsleon.fr>

Photo fournie par l'association "Sauvons Léon"

OGM, essais, destruction et referendum

Sources d'informations :

2 dépêches AFP du 13 juin 2005 et la revue l'Ecologiste d'oct-nov-dec 2004

Les destructions de 2004

La commission du génie biomoléculaire, lors de son rapport annuel 2004, a indiqué à la presse début juin, que la moitié des essais d'OGM en plein champ ont été détruits par les opposants. Les opposants dénoncent le risque de pollution génétique d'autres plants, que ces expérimentations en plein champ font courir aux exploitations voisines.

Les risques de contaminations confirmés

L'AFSSA (agence française de sécurité alimentaire) a révélé en été 2001, la contamination de 41 % des semences de maïs (AFSSA avis du 21 juillet 2001). Hors des essais peuvent aussi se contaminer entre eux. Ainsi, le 21 juin 2002 en Grande Bretagne, un contrôle mené par le Scottish Agricultural Collège (SAC) révèle la contamination d'un site d'essai de colza d'Aventis. Une analyse complémentaire révèle la présence de MS8 & RF3 qui font l'objet d'essai, et de trois autres sources

ARCHIVES SITE INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée)
<http://www.feve-vendee.org>

de transformation dénommées MS1, RF1 et RF2 non autorisées à la commercialisation et surtout qui contiennent des gènes de tolérance aux antibiotiques.

Nouveaux essais en France en 2005

Onze nouveaux essais ont été autorisés en France en 2005, sur une surface maximale de 53 ha , soit 7 fois plus qu'en 2004. Face aux tensions et risques engendrés par les OGM, une mission parlementaire avait recommandé une réforme de la procédure d'autorisation, vers plus de transparence. Les parlementaires proposaient notamment la création d'un « Conseil des biotechnologies » comprenant 2 sections. L'une d'experts aurait été purement scientifique, l'autre de réflexion sur l'impact dans la société ouverte aux associations (consommation, écologie. etc). Un projet de loi est en cours d'élaboration. Il doit réformer le cadre français et surtout transposer, avec presque trois ans de retard, deux directives européennes sur les OGM (octobre 2002 : directive 2001/18 et 98/81).

Demande de la tenue d'un referendum sur les essais d'OGM

Dans le GERS, une pétition de 16 312 signatures a été remise au Conseil Général. Elle demande la tenue d'un referendum à ce sujet.